



## Procès-verbal n°16 Législature 2021-2026

### Séance du Conseil communal

Lundi 13 mai 2024, 19h30, Hôtel de Ville

**Présidence** : M. Jan-Matti Keller

**Vice-présidence** : Mme Joëlle Vuilloud

**Secrétaire** : Mme Françoise Messer

**Scrutateurs** : MM. Fritz Dennler et Thierry Rouiller

**Scrutateurs suppléants** : M. David André

Séance transmise le sur ValTV

#### Appel nominal

Membres présent/e/s : 44 puis 46 suite au point 2 de l'ordre du jour.

Excusé/e/s: Bounouar Benmenni, Rémy Bossert, Anne Descuves, Philippos Gasparis, Frédéric Guyon, Pedro Magalhaes, Julien Matthey, Frédéric Nappez, Fabrice Piazzini, Paulette Reymond, Françoise Reymond, Damien Rithner, Marylaure Sirna.

Absent : Christophe Vaney

#### ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Assermentations**
3. **Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024**
4. **Communications du Président**
5. **Communications de la Municipalité**
6. **Préavis 05/2024 – Projets de séparatif de la Grand-Rue 62 à 78 au Sentier**
7. **Préavis 06/2024 – Remplacement des passerelles piétonnes sur l'Orbe**
8. **Préavis 07/2024 – Rénovation du bâtiment de l'Essor à la Grand-Rue 2 au Sentier**
9. **Présentation des tarifs de la SEVJ par son Directeur M. Couvret**
10. **Divers et propositions individuelles**

#### 1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

#### 2. Assermentations

M. le Président annonce que les candidatures de Mme Céline RoCHAT pour le groupe RV et M. Damien GOLAÏ pour le groupe UDI (en remplacement de M. Stefan Schwab et Mme Anna Mongiello) sont valables. Le Bureau électoral les proclame donc élu/e. Il procède à leur assermentation et les félicite.

#### 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024

Le procès-verbal du 25 mars 2024 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

#### 4. Communications du Président

M. le Président informe qu'une séance supplémentaire de Conseil communal a été fixée au lundi 11 novembre 2024.

Dans le cadre de la mise en place d'un système informatique communal sécuritaire et efficace, les membres du Conseil utiliseront la plateforme Microsoft Teams qui offre la possibilité de communiquer de façon collaborative et de partager des fichiers. Une formation est prévue pour chaque groupe le lundi 17 juin à 18h30.

La sortie du Conseil aura lieu le samedi 28 septembre 2024.

#### 5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic lit les communications municipales qui sont en annexe de ce PV.

#### 6. Préavis 05/2024 – Projets de séparatif de la Grand-Rue 62 à 78 au Sentier

M. Jean-Yves Bodenmann rapporteur de la commission Ad'hoc, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport de la commission qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

Le rapporteur de la commission des finances, M. Christophe Piguet est aussi invité à monter à la tribune afin de lire le rapport de ladite commission qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées

M. le Président ouvre la discussion sur ces rapports puis la discussion générale. La parole n'est pas demandée. M. le Président soumet les conclusions au vote :

- 1) Accorde un crédit de CHF 336'191.00 TTC pour ce préavis
- 2) Autorise la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 336'191.00 TTC dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026

Oui 46                  Non 0                  Abstention 0

#### 7. Préavis 06/2024 – Remplacement des passerelles piétonnes sur l'Orbe

Mme Fabia Meylan rapporteure de la commission Ad'hoc, est invitée à monter à la tribune afin de lire le rapport de la commission qui propose à la majorité d'accepter les conclusions telles que présentées. Le rapporteur de la commission des finances, M. Nicolas Guignard est aussi invité à monter à la tribune afin de lire le rapport de ladite commission qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. le Président ouvre la discussion sur ces rapports puis la discussion générale.

M. Fabien Honsberger remercie pour le travail, il a analysé les conditions des amortissements selon l'art 2.4.1. du plan comptable MCH2 qui dit effectivement que tous les investissements qui concernent des ponts doivent être amortis sur 40 ans. M. Honsberger estime cela exagéré. Il aurait préféré un amortissement plus court en se basant sur l'article qui dit que des travaux de menuiserie peuvent être amortis en 10 ans. Pour cette raison il votera contre ce préavis bien qu'il soit favorable à la réfection des dites passerelles.

M. Bertrand Meylan Municipal, confirme que MCH2 laisse peu de marge de manœuvre mais il doute qu'une telle somme soit acceptée comme de menuiserie, en revanche il sera peut-être possible d'effectuer un amortissement extraordinaire.

La parole n'est plus demandée. M. le Président soumet les conclusions au vote :

- 1) Accorde un crédit de CHF 570'000.00 TTC pour ce préavis

Oui 42                  Non 1                  Abstentions 3

- 2) Autorise la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 570'000.00 TTC dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026

Oui 41                      Non 0                      Abstentions 5

#### **8. Préavis 07/2024 – Rénovation du bâtiment de l'Essor à la Grand-Rue 2 au Sentier**

M. Marc Ferrari rapporteur de la commission Ad'hoc, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport de la commission qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

Le rapporteur de la commission des finances, M. Pierre-Olivier Capt est aussi invité à monter à la tribune afin de lire le rapport de ladite commission qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. le Président ouvre la discussion sur ces rapports puis la discussion générale.

M. Vaucher est peiné que l'on n'ait pas pensé à prévoir un coin cafétéria même simple. Il demande s'il ne serait pas possible de proposer de dépenser sur les 2 années de la législature en cours par exemple, à la place d'amortir sur 40 ans.

Mme Isabelle Piguet Municipale, au sujet d'une cafétéria il est prévu de rénover la cuisine et la salle attenante où il sera possible de faire de l'accueil. Il y aura aussi un espace pour un foodtruck à l'extérieur, la Municipalité est ouverte aux propositions.

La parole n'est plus demandée. M. le Président soumet les conclusions au vote :

- 1) Accorde un crédit de CHF 1'628'905.00 TTC pour ce préavis

Oui 46                      Non 0                      Abstentions 0

- 2) Autorise la Municipalité à prélever CHF 506'000.00 sur le fonds Développement et culture, compte n°9282.71 (soit le solde dudit compte à ce jour)

Oui 46                      Non 0                      Abstentions 0

- 3) Autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 1'628'905.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026

Oui 46                      Non 0                      Abstentions 0

#### **9. Présentation des tarifs de la SEVJ par son Directeur M. Couvret**

Pour faire suite à la demande du Conseil, M. le Directeur de la SEVJ et son équipe sont présents. Le document de présentation est en annexe de ce PV.

A la suite de la présentation, les questions suivantes sont posées :

- M. Cyril Maillefer : parmi les communes suisses, nous sommes la 51<sup>ème</sup> commune où l'électricité est la plus chère et la plus chère de Suisse romande. Comment cela se fait-il ?

M. Couvret explique que la densité de la population fait partie des critères de différence puisque l'amortissement des kilomètres de câbles est réparti par moins de clients. Notre région produit peu d'électricité locale par rapport à d'autres, elle est donc plus assujettie aux prix du marché. La SEVJ fait le maximum pour diminuer ou maintenir ses tarifs, M. le Directeur est rassuré par le fait que 85% des

clients du marché libre (gros consommateurs) sont restés fidèles à la SEVJ en comparant les offres de la concurrence.

- M. Fabien Honsberger, qui a une petite production d'énergie photovoltaïque, a eu la mauvaise surprise de constater sur sa facture qu'il produit 2 à 3 fois plus qu'il ne consomme mais il paie de fortes taxes pour l'acheminement. Il demande s'il n'y aurait pas une possibilité de « remercier » les propriétaires privés qui produisent de l'électricité.

M. Couvret confirme que la SEVJ souhaite favoriser la production locale mais ne peut pas contourner la réglementation de la tarification de l'acheminement. Le prix de rachat de l'électricité photovoltaïque produite par les privés a cependant été doublé récemment, sans garantie que cela puisse perdurer à terme.

- M. Eric RoCHAT demande pourquoi l'électricité hydraulique de la Vallée de Joux n'est pas comptée comme locale ?

M. Couvret explique que la production hydraulique du lac Brenet fait l'objet d'une convention et que la SEVJ n'a pas la possibilité de la racheter malheureusement.

- M. Stéphane ReYmond évoque le projet d'Eoljoux, il demande si les éoliennes permettraient de faire baisser la facture d'électricité.

M. Couvret répond qu'il aimerait répondre affirmativement mais que le plus important serait de ne pas dépendre autant des prix du marché.

- M. Lecoultre, il lui semble qu'il a été question de faire disparaître le produit Flexi Solar. Qu'en est-il ?

M. Couvret confirme que ce produit a eu un certain succès mais qu'il n'est plus proposé car il était lié à des subventions cantonales qui n'ont plus cours. La SEVJ est en attente du résultat de la votation du 9 juin et espère proposer un nouveau produit.

- M. Keusen, au sujet des tarifs, est-ce que le consommateur captif est en train de payer le manque à gagner des gros consommateurs qui ont des tarifs préférentiels. Aurons-nous à l'avenir des prix différenciés selon l'utilisation (privée ou professionnelle par exemple) ?

M. Couvret affirme que les offres qui sont faites aux gros consommateurs sont conditionnées par le prix du marché. Il est possible que la future tarification soit dynamique à l'avenir, cela ne dépend pas de la SEVJ mais des lois et règlements fédéraux.

- M. Matthieu Wenger demande où en est le projet de biogaz et si l'option de produire de l'électricité par une centrale à bois a été réfléchi ?

M. Couvret confirme que l'étude pour la localisation et la production de biogaz se poursuit. Son collaborateur M. Schumacher dit qu'à sa connaissance la production d'électricité par une centrale à bois n'a pas été étudiée. M. Reynold Keusen complète en informant qu'une étude avait été faite il y a plusieurs années par Sogebos mais il fallait tripler le volume du bois. Plusieurs centrales ont été visitées mais cela n'était pas convaincant.

- M. Nicolas Guignard évoque l'arrêt du lave-linge de 11h. à midi : cela va-t-il changer puisque ce moment de la journée n'est plus seulement un pic de consommation mais aussi un pic de production au niveau du solaire ?

M. Couvret, ces décisions avaient tout leur sens à l'époque, la production photovoltaïque actuelle reste marginale et le pic de consommation reste supérieur. Cependant il est vrai que les habitudes et les conditions changent, la SEVJ réfléchit à l'avenir. M. Schumacher complète : pour les propriétaires qui produisent de l'électricité la SEVJ a mis en place la possibilité de ne pas subir cette coupure. Pour la SEVJ, cette coupure permet encore une économie d'environ CHF 100'000.- par an.

- M. Fabien Honsberger revient sur la pénurie de main d'œuvre et demande comment la SEVJ prévoit y faire face. Il évoque également une réglementation compliquée qui pourrait laisser

penser que l'on veut empêcher les privés de construire eux-mêmes leur installation alors que les délais sont très longs pour obtenir les services d'une entreprise.

M. Couvret reconnaît que les formalités administratives sont exigeantes mais cela ne dépend pas de la SEVJ qui doit elle-même s'y soumettre. Concernant la main d'œuvre, la SEVJ promeut grandement la formation, que ce soit par les apprentissages ou la formation interne. La SEVJ forme 10 apprenti/e/s dans 8 métiers.

- M. Vaucher demande ce que la SEVJ fait au niveau solaire puisque les projets Eoljoux et biogaz sont bloqués. En particulier pour des projets d'envergure.

M. Couvret informe que la SEVJ a plus que triplé ses équipes d'installation et acheté d'avance du matériel afin de répondre le plus possible à la demande de la clientèle. Pour les projets d'envergure une identification des toits de grande surface a été faite, le projet est de louer les surfaces afin d'y produire de l'électricité. Des contacts sont en cours.

- Mme Adriane Bossy remarque qu'il n'y a aucune femme dans la délégation SEVJ présente ce soir et elle espère que la SEVJ saura encourager la formation des femmes dans les métiers techniques. M. Couvret répond que la priorité aujourd'hui est de trouver des compétences mais qu'il est effectivement important qu'il y ait un équilibre, il ajoute qu'une femme est membre du comité de direction.
- Rusovsky pose une question par rapport à la cogénération individuelle que ce soit au niveau du bois ou de la méthanisation. M. Bonzon de la SEVJ explique qu'il n'y a pas de possibilité aujourd'hui d'installer une petite production écologiquement intéressante.
- M. Fabien Honsberger, il y a 18 mois on nous disait qu'il fallait économiser l'énergie et qu'il y avait risque de blackout, qu'en est-il aujourd'hui et à l'avenir ?

M. Couvret : il y avait beaucoup d'incertitudes que ce soit d'ordre météorologique, géopolitique ou technique. La production électrique, grâce à la météo a pu être bonne à l'époque et les centrales nucléaires françaises ont été remises en fonction. Les incertitudes géopolitiques demeurent mais des mesures ont été prises pour être prêts en cas de délestage par exemple, des réserves de gaz ont été faites. L'accent est mis sur le développement de différentes productions d'énergie afin de ne pas être trop dépendants de l'extérieur.

- M. Frédéric Simon demande si la SEVJ sera capable à l'avenir d'absorber les pics de production dans les heures chaudes.

M. Couvret confirme que le développement et la modernisation du réseau est aussi une priorité pour la SEVJ afin de pouvoir absorber cette énergie solaire.

- M. Fabien Honsberger demande si le résultat de la votation du 9 juin aura un impact sur la SEVJ.

M. Couvret répond par l'affirmative et confirme que la SEVJ est très attentive au résultat de cette votation.

La parole n'est plus demandée, M. le Président remercie M. Couvret et ses collaborateurs pour cette intéressante présentation et les réponses aux questions.

## 10. Divers et propositions individuelles

- M. François Villard dans le but de sécuriser la mobilité douce, demande si la Municipalité pourrait envisager de prolonger le trottoir du bas du chemin du Droit menant au Solliat jusqu'au hameau de la Brasserie. Il n'y a également pas de passage sécurisé pour les piétons qui se rendent au Solliat depuis La Golisse alors que la limitation de vitesse de la route cantonale est à 80km/h.

M. Michel Vullioud Municipal explique qu'il s'agit effectivement d'une route cantonale. En revanche cette demande pourra être considérée dans l'étude de mobilité. M. le Syndic confirme que les trois communes ont commandé récemment une étude de mobilité douce et de continuité piétonne. Les résultats devraient être connus avant la fin de l'année et le but est que la mise en œuvre soit rapide.

- M. Pierre-Olivier Capt remercie la Municipalité pour les travaux derrière le collège de la Fontaine. Serait-il possible de laisser les parkings pour le public en-dehors des heures scolaires ?

M. Michel Vullioud confirme que c'était effectivement le projet. La Municipalité prend note et agira dans ce sens.

- M. Christophe Leuenberger, demande si le nouveau mandataire pour le PACOM a été engagé et combien cela coûtera à la commune ?

Mme Carole Dubois Municipale confirme son engagement et informe qu'actuellement il étudie le périmètre de son mandat pour délivrer une offre. Ces frais feront partie du dossier PACOM, la Municipalité se réserve le droit de retenir certaines factures qui concerneront des travaux qui n'auraient pas été délivrés par le premier mandataire.

- M. Nicolas Guignard s'étonne que des tours en hélicoptère aient été proposés le dimanche du comptoir, alors qu'il est interdit de tondre le gazon. Il lui semble qu'au jour d'aujourd'hui et pour une commune qui vient de recevoir le label « Cité de l'énergie » ce genre de loisir gadget ne devrait plus être autorisé. Il demande à la Municipalité d'y réfléchir d'ici le prochain comptoir. Il a également remarqué que les repas et boissons étaient servis dans de la vaisselle jetable alors qu'il existe des alternatives que le Rock Am Wind a déjà mis en place par exemple.

M. le Syndic affirme que la Municipalité tiendra compte de ces remarques tout en faisant une pesée d'intérêts entre la réalité écologique et le plaisir des uns et des autres. Un règlement sur les subsides aux manifestations est en cours de rédaction, ces thèmes y seront traités.

- Mme Béatrice Kunz, au sujet du prolongement du trottoir des Forges au Brassus, la commission avait émis des vœux qui ne sont pas concrétisés, qu'en est-il ?

M. Michel Vuilloud précise que dans une zone 30km/h il n'y a pas de passage pour piétons, les totems avec le panneau 30 et qui serviront de chicanes doivent encore être installés.

- M. Fabien Honsberger demande si la Municipalité a déjà (après 1 mois) une vision des effets du règlement sur le stationnement.

M. le Syndic fait 2 constats : premièrement une bonne compréhension du règlement a apaisé les craintes, deuxièmement il y a des places libres et c'était le but. Il faudra au moins une année pour avoir une analyse plus détaillée.

La parole n'est plus demandée. M. Le Président rappelle que la prochaine séance du Conseil Communal est fixée au mardi 28 mai 2024 à 20h00.

Il remercie les membres du Bureau et de l'Administration communale pour leur aide précieuse. Il remercie également les Conseillères et Conseillers, ainsi que la Municipalité pour tout le travail effectué et les débats d'aujourd'hui.

La séance est levée à 21h24.

Jan-Matti Keller



Président

Françoise Messer



Secrétaire

Annexes :

- Rapport de la commission Ad 'hoc – Préavis 05.2024
- Rapport de la commission des finances – Préavis 05.2024
- Rapport de la commission Ad 'hoc – Préavis 06.2024
- Informations supplémentaires com.Ad'hoc 06.2024
- Rapport de la commission des finances – Préavis 06.2024
- Rapport de la commission Ad 'hoc – Préavis 07.2024
- Rapport de la commission des finances – Préavis 07.2024
- Présentation des tarifs de la SEVJ par son Directeur M. Couvret